

Allocation à
l'Hôpital de Marines
pour les
Blessés militaires.

Séance extraordinaire du 6 octobre 1915.

L'an mil neuf cent quinze, le six octobre, à sept heures du soir,
les Membres composant le Conseil municipal de la Commune de
Longueue se sont réunis au lieu D'ordinaires de leurs séances, sous
la présidence de M. Roussel François, Maire.

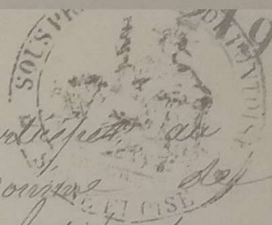
Étaient présents: M. M. Roussel, Larchevêque, Cédille, Lefèvre,
Duval, Fournier, Jean, Roussel François.

Absents: M. M. Lambert, excusé

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. Celong
maire du Perchay, invitant les Communes du canton de Marivaux
à voter une subvention pour les soins nécessités par la présence
de près de cent Blessés arrivant du front et traités à l'hôpital

de Marines. Le Conseil municipal, désireux de participer au
rétablissement de nos chers Défenseurs, vote une somme
Cinquante francs qui sera prélevée sur le chapitre des
Dépenses imprévues de l'exercice courant. Cette somme sera mandatée
au nom d'un Administrateur de l'Hôpital.

Acté et Délibéré à Longueue, les jour, mois et an que dessus.



5
98
3